

- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1er février 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers

présents : 38 votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents:

COMMUNE DU BIGNON:

M. Serge HÉGRON Mme Myriam BOURCEREAU M. Jean-Yves MARNIER M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

<u>COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :</u>

M. Frédéric LAUNAY M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} **CLASSE A TEMPS COMPLET**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, en prévision de l'intégration d'un fonctionnaire en mutation, sur le poste vacant de Chargé du Secrétariat Général.

Sur proposition du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

VU le Décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

VU le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'un poste de Chargé du secrétariat général est actuellement à pourvoir ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CRÉE un emploi de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet ;
- SE RÉSERVE la possibilité de recruter un non titulaire dans le cadre des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 susvisée :
- PRÉCISE que la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné :
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023 Le Président Johann BO₿LIN,

Acte n°: DE19-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de

la transmission en Préfecture le : 10/02/23

et de la publication le :44/02/23



- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1er février 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers présents : 38

votants: 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents:

COMMUNE DU BIGNON:

M. Serge HÉGRON Mme Myriam BOURCEREAU M. Jean-Yves MARNIER M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET M. Vincent YVON Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MENARD M. Emmanuel GUILLET Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet sont vacants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023 Le Président Johann BOBLIN,

Acte n°: DE20-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de

la transmission en Préfecture le : 40/02/23

et de la publication le : 44/02/23



- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1er février 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers présents : 38

votants: 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents:

COMMUNE DU BIGNON:

M. Serge HÉGRON Mme Myriam BOURCEREAU M. Jean-Yves MARNIER M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET M. Vincent YVON Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

<u>COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :</u>

M. Frédéric LAUNAY M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MENARD M. Emmanuel GUILLET Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'OPERATEUR DES APS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale:

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que 2 postes d'Opérateur des APS à temps non-complet (8.25h/35h) sont vacants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME 2 emplois d'Opérateur des APS à temps non-complet (8.25h/35h);
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023 Le Président

Johann BOBLIN.

Acte n°: DE21-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 40/b2/23

et de la publication le : 44/02/23



- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1er février 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers | prés

présents : 38 votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents:

COMMUNE DU BIGNON:

M. Serge HÉGRON Mme Myriam BOURCEREAU M. Jean-Yves MARNIER M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN Mme Sophie CLOUET M. Vincent YVON Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA M. Anthony MARTEIL Mme Marie-Thérèse CORGNIET M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> <u>LIEU :</u>

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MENARD M. Emmanuel GUILLET Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023 Le Président, Johann BΦBLIN,

Acte n°: DE22-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :40/92/23 et de la publication le :44/02/23



- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1er février 2023

en exercice: 42

Nombre de conseillers

présents : 38 votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents:

COMMUNE DU BIGNON:

M. Serge HÉGRON Mme Myriam BOURCEREAU M. Jean-Yves MARNIER M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE:

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON:

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE:

M. Frédéric LAUNAY M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT:

M Jean-Jacques MIRALLIÉ Mme Manuela GUILLET M. Christophe DOUILLARD Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN:

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN:

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS:

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

<u>COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND</u> LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ Mme Virginie MENARD M. Emmanuel GUILLET Mme Valérie BAUDRY M. Frédéric SORET Mme Stéphanie LOIRET M. Sébastien MICHAUD Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non-complet (17h/35h) est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (17h/35h);
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023 Le Président, Johann BOBLIN,

Acte n°: DE23-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de

la transmission en Préfecture le : 14 02/23

et de la publication le :44/02/23